

Séance extraordinaire du 25 juillet 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 18 h 30, le 25 juillet 2023, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

Monsieur André Masson, conseiller au siège no. 1
Madame Nadia Caron, conseillère au siège no. 2
Madame Nathalie Dion, conseillère au siège no. 3
Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5
Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, et monsieur Mario Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, sont également présents. Trois citoyens sont présents dans l'assistance.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 18 h 30, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

Résolution 2023-07-116 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par madame la conseillère Nathalie Dion et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Déclaration du directeur général et greffier-trésorier, par intérim

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, déclare que les avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire ont été signifiés dans les délais prescrits par la loi.

Résolution 2023-07-117 Taxe « Fosse septique » perçue en trop pour l'année 2023

Attendu qu' une erreur au niveau de la facturation des taxes annuelles 2023 s'est produite en ce qui a trait à la taxe « Fosse septique »;

Attendu que le taux de 280,19 \$ par logement pour ladite taxe « Fosse septique » imposée pour l'exercice financier 2023 aurait dû être amortie sur deux (2) années;

Séance extraordinaire du 25 juillet 2023

Attendu que des sommes ont ainsi été perçues en trop pour l'exercice financier 2023;

Attendu que ce conseil entend régulariser cette situation au cours de l'exercice financier 2023,

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

De procéder au remboursement des sommes perçues en trop aux contribuables ayant acquitté leurs comptes de taxes municipales, suivant certaines modalités qui seront établies par le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, monsieur Guy Nolet, le tout par esprit d'équité envers les citoyens.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

Le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, Monsieur Guy Nolet, répond aux questions des citoyens présents dans l'assistance.

Résolution 2023-07-118

Levée de l'assemblée

À 19 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyé par madame la conseillère Nathalie Dion et résolu :

Que la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislain Nadeau
Maire

Guy Nolet
Directeur général et
greffier-trésorier, par intérim

Séance extraordinaire du 25 juillet 2023